

Charte d'accueil de la ville de Riedisheim

Nous, élus et agents, nous engageons à :

■ Vous garantir un **service public de qualité**

- Etre disponible et à votre écoute
- Vous informer et vous orienter de manière claire et précise
- Faciliter vos démarches et l'accès à nos services, en limitant votre temps d'attente
- Respecter les délais annoncés pour le traitement de vos demandes

■ Vous offrir une relation de **proximité**

- Vous accompagner de manière adaptée et personnalisée
- Recueillir vos remarques et suggestions pour améliorer nos services
- Questionner régulièrement votre satisfaction
- Faire vivre avec vous notre démocratie participative

■ Vous accueillir avec **humanité**

- Vous garantir un accueil aimable et bienveillant dans le respect mutuel
- Etre attentif à votre confort
- Vous proposer des locaux accessibles à tous avec une signalétique adaptée
- S'engager ensemble dans un esprit de solidarité et de confiance

Ensemble faisons vivre cette charte

En respectant les autres usagers, les partenaires et agents municipaux,
vous nous aidez à améliorer votre accueil.

Horaires :

Lundi, mercredi, jeudi : 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
Vendredi : 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Contact :

10 rue du Général de Gaulle - 68400 Riedisheim
03 89 44 00 50
mairie@riedisheim.fr
www.riedisheim.fr